

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE DE CATEGORIE OBLIGATAIRE

RÉGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUÉ PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001

TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES TEXTES SUBSÉQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGRÉMENT DU CMF N° 49-2006 DU 27 DÉCEMBRE 2006

SIÈGE SOCIAL : RUE DU LAC LOCH NESS - LES BERGES DU LAC- 1053 TUNIS

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que, suivant le procès-verbal enregistré en date du 28 décembre 2017 à la recette des finances Le Lac - Tunis et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, le 9 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2017 a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2018.